

« LE ROI DE FRANCE EST SAGE »  
IMPLICATION LOGIQUE  
ET PRÉSUPPOSITION LINGUISTIQUE

Un article célèbre de Russell<sup>1</sup> discute, du point de vue de la logique, ces expressions du langage ordinaire qui affirment quelque chose d'un objet inexistant. Un exemple connu en est « Le roi de France est sage ». On sait que dans un langage scientifique et, à plus forte raison, dans les langages artificiels élaborés par les logiciens pour traduire les résultats de la science, tout énoncé qui n'est pas absurde doit pouvoir être vrai ou faux (même si l'on ne possède pas les moyens effectifs de choisir entre les deux possibilités). Pour traduire dans le langage de la logique les énoncés du langage ordinaire, on devra donc montrer qu'ils sont, eux aussi, dès qu'ils ont un sens, d'éventuels candidats à la vérité et à la fausseté. D'où les difficultés que suscite la sagesse du roi de France. Il est incontestable que son affirmation n'est pas absurde, qu'elle est intelligible pour n'importe qui et sous n'importe quel régime politique; mais il n'y a guère moyen, sous la République, de la déclarer soit vraie, soit fausse. Pour se tirer d'affaire, Russell propose d'assimiler l'expression en litige avec l'énoncé : *il existe quelqu'un qui : 1<sup>o</sup> est roi de France, 2<sup>o</sup> est sage*. Cette dernière proposition peut, elle, être déclarée fausse sans hésitation, puisqu'elle conjoint deux affirmations et qu'elle présuppose donc leur commune vérité alors que l'une d'elles se trouve actuellement être fausse.

L'assimilation proposée par Russell a été vivement critiquée par plusieurs philosophes anglais<sup>2</sup>. Strawson notamment montre à ce propos qu'il faut distinguer deux sens du verbe « impliquer ». « Le roi de France est sage », cela implique, logiquement, « toutes ses décisions sont raisonnables », le premier énoncé ne pouvant être vrai que si le second l'est aussi. Mais c'est dans un tout autre sens, linguistique cette fois, que cela implique l'existence d'un roi de France. Il faut entendre par là qu'on ne peut, dans un discours normal, vanter la sagesse du roi de France que si l'on croit soi-même, ou si l'on attribue à l'auditeur l'idée que la France est un royaume. Nous réserver

1. « On Denoting » *Mind*, 1940, 478-93.

2. Par exemple Strawson « On Referring » *Mind*, 1950, 320-44.

verons le mot « implication » pour la conséquence logique, et nous appellerons « présuppositions » l'ensemble des conditions qui doivent être remplies pour qu'un énoncé soit linguistiquement normal. Dans la ligne de l'article de Strawson nous voudrions préciser les différences qui existent entre les deux notions, et d'autre part montrer l'usage possible, dans un langage connotatif, des présupposés d'un énoncé.

Un des critères les plus sûrs pour distinguer l'implication et la présupposition est l'attitude prise par l'auditeur lorsqu'il estime absentes certaines des conditions impliquées ou présupposées par ce qu'on lui a dit. Dans le premier cas il procède à une réfutation : il s'en prend au contenu même de l'énoncé, c'est-à-dire à la proposition, au jugement qui y sont exprimés. C'est à ce jugement qu'il oppose des objections : « Le roi a pourtant pris telle ou telle décision... » Dans le second, ce n'est pas le contenu du discours, mais le discours lui-même qui est présenté comme illégitime. Le locuteur se voit reprocher une faute de langage plus qu'une erreur de pensée. On ne le réfute pas, on le reprend. Son jugement n'est pas nié, il n'est pas pris en considération. Il en résulte que la contradiction est ici d'emblée une attaque personnelle, alors que tout à l'heure elle risquait seulement de le devenir. Nous sentons si bien cette agressivité latente, que si quelqu'un, devant nous, parle de quelque chose qui n'existe pas, nous nous abstenons de le lui faire remarquer, à moins que nous ne voulions le blesser ou le ridiculiser.

Outre ce critère, qui relève de la psychologie du langage, on peut noter des différences dans l'expression linguistique du désaccord selon qu'il porte sur les présupposés ou sur les implications de l'énoncé adverse. On notera par exemple que si « mais » s'emploie dans les deux situations (« Mais il n'y a pas de roi en France », « Mais le roi a décidé... »), « pourtant » et « cependant » ne s'emploient que dans la seconde : on conçoit mal, dans la conversation courante, le dialogue « Tu as une belle voiture » — « Cependant je n'ai pas de voiture ». C'est que ces mots appartiennent spécifiquement au vocabulaire de l'argumentation, du débat d'idées, alors que « mais », moins marqué, peut aussi bien exprimer le heurt des volontés. Si quelqu'un m'annonce une décision qui me déplaît, je lui répondrai : « Mais j'ai décidé, moi ». C'est, croyons nous, le même « mais », expression de l'antagonisme plus que de la réfutation, que l'on retrouve dans « Mais il n'y a pas de roi de France ».

Allons plus loin. L'opposition de l'implication et de la présupposition s'inscrit dans un cadre bien plus général. Le français, et sans doute beaucoup d'autres langues, opposent nettement l'acte d'utiliser le langage (« parler »), et la communication d'une information à l'aide du langage (« dire »). En témoigneraient des expressions comme « parler pour ne rien dire », ainsi que les particularités syntaxiques des deux verbes. « Dire »

admet par exemple le discours indirect, et semble par conséquent habilité à extraire des paroles prononcées l'affirmation qu'elles contiennent, pour la reproduire sous une forme différente, mais équivalente. La chose dite est ainsi considérée comme distincte des paroles qui l'ont exprimée. On ne s'étonnera donc pas que soient opposés également, en français, le désaccord avec ce qu'autrui a dit, et le désaccord avec la façon dont il a parlé, le premier seul pouvant, avons-nous dit, être exprimé par les adverbes « pourtant », « cependant ». Maintenant, comme cas particulier de ces deux types de désaccord, nous retrouvons les deux objections possibles contre l'énoncé « Le roi de France est sage ». Sous la royauté, cet énoncé dit quelque chose, et l'on peut discuter les implications de ce qu'il dit. De nos jours, il ne dit rien, il est pure parole, un simple exercice du langage, échappant à tout jugement de vérité. Mais dans la mesure où il se présente comme une affirmation, où il prétend dire quelque chose, on peut parler de ses présupposés : ce sont les conditions qui devraient être remplies pour que soit satisfaite cette prétention. En montrant leur fausseté, on le ridiculise, comme chaque fois qu'on dégonfle une prétention.

On comprend maintenant pourquoi Russell a confondu les implications et les présupposés du discours. C'est qu'il a voulu traduire le langage naturel dans le langage scientifique ou logique. Or ce dernier, par nature, ne comporte pas de distinction entre parler et dire. Tout énoncé, s'il est correct, doit transmettre un jugement, donner une certaine image, vraie ou fausse, de la réalité<sup>3</sup>. Le langage naturel, lui, a bien d'autres rôles possibles. Comme n'importe quel jeu, il a cette fonction, première peut-être, d'établir des relations entre les individus. Il sert à concilier, à amuser, à ridiculiser, à embarrasser. Nous n'entendons pas seulement par là que les informations qu'il transmet peuvent, par surcroît, produire tous ces effets, nous voulons dire qu'indépendamment de toute information, le simple jeu du langage instaure, entre les individus, certains rapports de collaboration, de lutte, de domination, de dépendance. Comme le bridgeur joue parfois seulement pour passer la main, ou bien pour permettre à son partenaire de se débarrasser d'une carte gênante, ou pour obliger l'adversaire à se débarrasser d'une carte utile, les paroles n'ont souvent pour but que d'instaurer un dialogue, voire d'inciter autrui à certaines réponses qui révéleront soit son habileté, soit sa maladresse. Parce que le langage possède toutes ces fonctions, dont nous nous refusons à penser qu'elles soient secondes, à côté de sa fonction informative, il est naturel que certains énoncés, tout en étant parfaitement corrects et sensés, ne disent rien, n'apportent aucune information, et ne

3. Qu'on songe aux efforts de Carnap pour montrer qu'une phrase ni vraie ni fausse, comme « César est un nombre pair », est syntaxiquement incorrecte.

soient pas, à proprement parler, discutables. Mais, si l'on veut à tout prix, comme Russell, que tout énoncé linguistiquement correct soit discutable, on doit introduire en certains des affirmations implicites (comme l'existence du roi de France), qui en fait n'y figurent pas : simplement elles doivent être vraies pour que l'énoncé puisse avoir une valeur d'information.

Si l'existence de présupposés est liée à la pluralité des fonctions linguistiques, on peut prévoir d'autres formes de présupposition, exactement parallèles à celle que nous avons décrite. C'est le cas notamment lorsque un énoncé, de valeur informative incontestable, est utilisé avec une autre fonction, par exemple pour amorcer ou pour entretenir un dialogue. Une des règles du dialogue est que le sujet choisi par celui qui parle intéresse celui qui écoute. Alors que dans la communication scientifique l'auteur n'est responsable que de la qualité de ce qu'il dit, puisque le lecteur, en principe, a choisi de le lire, dans la conversation, où l'auditeur est tenu d'écouter, celui qui prend la parole a la charge d'intéresser. Il est donc possible d'opposer aux discours d'autrui un « Qu'est-ce que cela peut me faire? » ou « Pourquoi me parlez-vous de cela? », tout à fait comparables au « Mais il n'y a pas de roi de France » de tout à l'heure. Dans un cas on dénie à l'énoncé la valeur informative, dans l'autre on lui refuse le pouvoir de lier deux individus dans le jeu du dialogue. De toute façon la contestation est externe. Elle refuse plutôt qu'elle ne réfute. Elle exclut toute discussion et même toute négation, qui serait encore une reconnaissance. La présupposition se laisse alors facilement distinguer de l'implication. « Il fait beau » n'implique pas plus « Vous vous intéressez au temps » que « Le Roi de France est sage » n'implique « Il y a un roi de France ». Les prétendues implications ne sont que les conditions qui seules permettent à un énoncé de jouer le rôle qu'il revendique.

Nous avons admis, dans ce qui précède, que l'on ne peut rien « dire » (au sens d'affirmer) quand on parle d'une chose qui n'existe pas, et que, si l'on prétend cependant affirmer, on s'expose seulement à la raillerie. Des contre-exemples viennent tout de suite à l'esprit. On s'imagine facilement par exemple des ennemis de Cesar, aux derniers temps de la république romaine, ou de Bonaparte, sous le Consulat, parlant des caprices, de la magnificence, voire de la sagesse du Roi. Qui nierait que ces phrases ne contiennent des affirmations, et même des accusations parfaitement précises? Si nous avons mis de côté ces emplois, c'est qu'ils relèvent, croyons-nous, d'un niveau linguistique tout à fait différent, le langage connotatif, dont il est temps maintenant de parler.

La notion de connotation est aujourd'hui d'un usage si fréquent et si vague, qu'il est de bon ton de l'éviter, quand on veut aborder sérieusement les problèmes linguistiques. Cette prudence est cependant dangereuse,

car elle conduit à des simplifications excessives, et inutile, s'il est vrai que l'on peut délimiter la notion, et l'empêcher de désigner, en vrac, toutes les associations d'idées dont le langage est l'occasion. Nous utiliserons la définition donnée par Hjelmslev (*Prolegomena to a Theory of Language*, p. 114-117). Tout texte linguistique comporte une expression (le signifiant) et un contenu (le signifié). Un langage est connotatif lorsque le signifiant est déjà un langage, lorsqu'il comporte lui-même une expression et un contenu. Supposons que, dans une conversation en français, j'intercale une expression étrangère, alors que je dispose d'une expression française aussi commode; le fait même d'utiliser une langue étrangère devient alors signifiant. Si, pour déconseiller à quelqu'un de laisser sa voiture à un endroit interdit, et sévèrement surveillé, je lui dis que le stationnement ici est « verboten », c'est l'emploi de l'allemand qui sera sensé exprimer, vu une certaine image conventionnelle de l'Allemagne<sup>4</sup>, la vigilance de la police. Une description de ma phrase devrait signaler, outre le signifié « interdit », exprimé par « verboten », un signifié « rigoureusement », rendu par ce signifiant « emploi de la langue allemande ». On analyserait de la même façon les textes de Stendhal où un mot italien est substitué au mot français correspondant. Ce qui est significatif, ce n'est pas le mot italien lui-même, mais le fait de l'employer, quand on connaît les idées de fantaisie et de passion, qui, dans l'univers stendhalien, sont attachées à l'évocation de l'Italie.

Hjelmslev fait la liste des principales possibilités connotatives, et signale notamment, outre l'emploi d'une langue étrangère, le recours aux régionalismes, aux mots de métier, voire l'imitation du style d'un individu connu. On devrait, croyons-nous, adjoindre à cet inventaire un type de connotation bien plus général, et qui prend pour signifiant, non plus l'emploi d'un langage particulier, mais le fait même que ce qu'on dit est un énoncé linguistique et satisfait aux conditions de tout langage. Pour illustrer cette possibilité, nous allons revenir à ce que nous présentions tout à l'heure comme un contre-exemple. Certes les conjurés romains qui se chuchotent des nouvelles du Roi, disent en réalité quelque chose, et de bien précis : parler du roi est un moyen d'affirmer qu'il y a un roi. Mais le signifiant n'est pas ici l'énoncé lui-même, c'est le fait de le présenter comme porteur d'information. Pour exprimer que Rome est redevenue un royaume, on construit un énoncé, non certes qui le dit, mais qui ne dit quelque chose que s'il existe un roi. On aura reconnu ce langage au second degré, qui est caractéristique de la connotation. Dans un exemple précédent, ce n'était pas le mot employé (« verboten ») qui était significatif, mais le fait que ce mot appartint à la langue allemande. Ici, ce qui est significatif, ce n'est pas l'expression utilisée (par exemple : « le roi est de bonne humeur »), mais

4. Image qui fait partie intégrante de la langue française.

le fait que cette expression puisse apparaître dans un échange d'informations. Nous avons dit que l'existence du roi est présupposée, mais non pas impliquée par toute affirmation concernant le roi : nous entendons par là qu'elle rend linguistiquement possibles de telles affirmations, sans pourtant leur appartenir, pas même implicitement. Nous pouvons maintenant préciser que dans certains emplois connotatifs, un énoncé peut être utilisé pour affirmer ce qu'il présuppose : c'est que, dans ces emplois, le vrai signifiant n'est pas l'énoncé lui-même, mais la possibilité linguistique de l'énoncé. Ce qui est signifié alors, c'est que les conditions de cette possibilité se trouvent remplies.

Une précision est cependant nécessaire, si l'on veut distinguer le langage connotatif à proprement parler de certains procédés d'expression qui relèvent plus du style (ou de la parole, au sens de Saussure) que de la langue. Strawson fait remarquer, à la fin de son article, que l'on peut parler de quelque chose qui n'existe pas, à la seule fin de donner à entendre qu'elle existe. Je peux dire que ma voiture est au garage pour faire savoir à mon interlocuteur, ou pour lui faire croire, que je possède une voiture. Bien que la ressemblance avec le langage connotatif soit frappante, elle est, selon nous, strictement superficielle. Revenons en effet aux adversaires de Cesar. Le fait de parler du roi avec l'intonation habituelle aux énoncés affirmatifs est, avons-nous dit, un *signifiant* pour l'idée « il y a un roi ». Mais, si je parle de ma voiture pour suggérer que j'en possède une, ma phrase n'est plus conçue par moi que comme un *indice* que je livre à la sagacité, éventuellement naïve, de mon interlocuteur. Entre le signifiant et l'indice, la différence est radicale. Dans le premier cas l'auditeur a à déchiffrer, c'est-à-dire qu'il va se référer à une convention préétablie, admise de part et d'autre. Il s'agit en l'occurrence de cette règle implicite : dans certaines situations bien précises — que nous aurons à définir — un énoncé peut vouloir dire ce qu'il présuppose. Dans l'exemple de la voiture il en est tout autrement : celui qui parle souhaite que l'auditeur prenne le discours pour une sorte de symptôme dont il cherchera les conditions d'apparition. Il faut qu'il se demande non pas seulement ce qu'on lui a dit, mais pourquoi on le lui a dit, qu'il considère le discours non pas tant comme véhicule d'information que comme donnée d'une enquête psychologique. De l'énoncé « ma voiture est au garage » mon auditeur conclut que j'ai une voiture, exactement comme on conclut de la fumée au feu. Cela suffit croyons-nous pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une relation linguistique. Dire que le langage est arbitraire, en effet, c'est dire qu'on ne conclut jamais directement du signifiant au signifié<sup>5</sup>, mais qu'on passe toujours par l'intermédiaire

5. Et cela, même lorsqu'on pourrait à la rigueur le faire, comme dans les cas d'onomatopée. Si je dis à quelqu'un que j'ai vu un coucou dans la forêt, mon auditeur n'a pas besoin, pour me comprendre, de penser aux chants des oiseaux.

d'une convention à laquelle les deux interlocuteurs se réfèrent, l'un pour choisir les mots, l'autre pour les traduire. Si l'on peut parler de langage connotatif, c'est donc dans l'exacte mesure où l'emploi des connotations obéit à un code déterminé, où il y a une règle du jeu sur laquelle tout le monde s'accorde. De tels cas existent, mais il ne faut pas les confondre avec ce stratagème, aussi fréquemment utilisé dans la vie quotidienne que dans les romans d'espionnage, qui consiste à faire deviner à quelqu'un ce qu'on ne veut pas lui dire en face.

Dans la mesure où elle constitue un langage, la connotation doit donc reposer sur un système de conventions, au même titre que la dénotation. Il reste à montrer que les situations où la connotation prend le pas sur la dénotation sont nettement définies, de sorte que les interlocuteurs peuvent s'entendre sans trop de mal sur le changement de code. Nous ne nous occuperons que de ce type de connotation dont il a été question jusqu'ici, et qui concerne les présupposés des énoncés — Toute communication linguistique a pour toile de fond un certain nombre de connaissances que les deux interlocuteurs possèdent, ou croient posséder, l'un sur l'autre<sup>6</sup>. Aucun dialogue ne commence ex abrupto : j'ai toujours, lorsque je parle à quelqu'un, quelques idées sur lui d'une part, et d'autre part sur l'image qu'il se fait de moi, sur les sentiments, les volontés, les croyances qu'il m'attribue<sup>7</sup>. Le langage connotatif joue sur ces représentations. Pour avertir quelqu'un que mes paroles doivent être entendues en connotation, il suffira qu'il soit impossible, vu ce que mon auditeur sait de moi, de les prendre autrement. C'est le cas par exemple lorsqu'elles présupposent quelque chose dont on sait avec évidence que je ne le crois pas. La phrase « Le roi est sage », lorsque son auteur ne peut pas être soupçonné de croire à l'existence du roi, ne pourra recevoir qu'une interprétation connotative, la nécessité de cette interprétation étant d'autant plus claire que les présupposés de l'interprétation directe sont plus « gros ». Ce qui signale le changement de code, c'est donc le décalage entre les présupposés de mon discours et les croyances que m'attribue mon auditeur. Plus ce décalage est marqué, moins on sera tenté de voir dans mes paroles négligence ou ineptie.

La situation est cependant un peu plus compliquée, car la signification connotative se trouve coïncider avec ce présupposé dont l'in vraisemblance, avons-nous vu, déclanche l'interprétation connotative elle-même. Si l'éloge

6. L'obligation mondaine de présenter l'une à l'autre les personnes qu'on veut mettre en rapports, est justement destinée à créer ce minimum de connaissance mutuelle sans lequel le dialogue ne peut pas s'instaurer.

7. Il peut se trouver d'ailleurs que ces idées soient inexactes (c'est même, à parler rigoureusement, toujours le cas). On a alors ce qu'on est convenu d'appeler « une situation fausse ».

de la sagesse royale doit être compris comme dénonçant l'existence d'un roi, c'est justement parce que celui qui parle ne peut pas ignorer qu'il n'y a, en fait, pas de roi. C'est dire que l'énoncé connotatif devra nécessairement être ambigu. Il faudra, dans notre exemple, que la royauté puisse s'entendre à la fois institutionnellement, comme un article de constitution, et moralement, comme l'état d'une cité où tous sont dominés par un seul. Ce qui est présupposé — et reconnu faux par les deux interlocuteurs —, c'est qu'il existe officiellement un roi, ce qui est affirmé, c'est qu'un homme gouverne sans contrôle. On pensera peut-être que nous avons suivi un itinéraire bien compliqué pour revenir à des notions traditionnelles. Toutes nos analyses, dira-t-on, aboutissent à cette trivialité : si un énoncé a à la fois un sens propre et un sens figuré, et que le premier est inapplicable, il faut admettre le second. Nous espérons cependant avoir montré un peu plus. Appelons, si l'on y tient, les deux sens du mot « roi », le propre et le figuré. Le type de connotation que nous avons décrit consiste en ceci : supposons qu'un énoncé, pris au sens propre, présuppose l'existence d'un roi, toujours au sens propre, et que cette existence est, d'un commun accord, niée par les interlocuteurs; dans ce cas l'énoncé, bien qu'il se présente comme une affirmation portant sur le roi, doit être interprété comme l'affirmation de l'existence d'un roi, au sens figuré, cette fois. La connotation permet donc à un discours d'affirmer, au sens figuré, ce qu'il présuppose, s'il est pris au sens propre.

Pour terminer, nous reviendrons rapidement sur un type de présupposition que nous avons signalé en passant, et qui est différent — mais cependant très proche — de celui dont nous avons parlé tout au long. Nous avons dit qu'à chaque fonction du langage est attaché un genre spécial de présupposition. Dans la mesure où un énoncé se présente comme une affirmation, il suppose remplies les conditions nécessaires pour que cette affirmation soit possible. Dans la mesure d'autre part où il se présente comme un simple moment d'un dialogue, il présuppose que l'auditeur est intéressé par ce dont on lui parle. Si, au cours d'une conversation, je dis brusquement à quelqu'un : « J'ai vu Pierre ce matin », ma phrase est linguistiquement absurde, et facile à ridiculiser, si mon interlocuteur ne s'intéresse pas à Pierre. Elle présuppose donc « X s'intéresse à Pierre », exactement comme l'énoncé de Russell présupposait « Il y a un roi ». Cette circonstance peut à son tour être exploitée dans le langage connotatif. Dans certaines situations mes paroles signifieront en effet « Je sais que vous vous intéressez à Pierre ». Mon interlocuteur le sentira d'ailleurs si bien qu'il ne prêtera pas attention à la signification dénotative de ce que j'ai dit. Au lieu de me demander où et dans quelles conditions a eu lieu la rencontre, il prendra mes paroles comme une simple autorisation de parler de Pierre,



et il enchaînera par un discours sur Pierre, sans que la transition soit sentie, ni par lui, ni par moi, comme anormale.

Les conditions qui avertissent ici du passage au langage connotatif, sont très semblables à celles de l'exemple précédent. Il faut que ma phrase rompe, aussi brutalement que possible, avec le cours de notre conversation. Elle ne peut signifier « vous vous intéressez à Pierre », que si, prise dans son sens dénotatif, elle apparaît déplacée, si notre conversation ne conduit pas normalement à parler de Pierre. Une vérification « a contrario » est même possible. Si en effet ma phrase arrivait naturellement dans le dialogue, et que mon interlocuteur se précipitait néanmoins sur cette occasion et discourait longuement de Pierre, c'est à ce moment que l'enchaînement surprendrait : il me serait facile d'ironiser sur cet empressement. Nous rejoignons donc nos conclusions précédentes : c'est toujours le décalage entre les présupposés de l'énoncé et la situation de communication qui avertit l'auditeur de chercher une signification connotative.

Ce que nous avons tenté surtout, dans cet article, c'est de faire entrer dans la langue, et de soumettre à l'analyse linguistique, certains procédés d'expression, dont on pense souvent qu'ils relèvent de la fantaisie et de l'arbitraire des utilisateurs du langage.

C'est un fait de langue, que tout énoncé a une pluralité de fonctions possibles. Fait de langue aussi, qu'il ne peut remplir chacune de ces fonctions que si certaines conditions extérieures sont réalisées (la linguistique ne saurait donc se contenter de facteurs internes comme la correction syntaxique), que nous avons appelées les présupposés de l'énoncé. C'est la langue enfin qui permet, dans des cas bien définis, d'utiliser un énoncé pour affirmer ce qu'il présuppose, cet emploi étant un cas particulier d'un mode très général de la communication, la connotation.

O. DUCROT  
*C.N.R.S. Paris.*